

REGLEMENT DE LA COUPE DU COMITE

Objectif : Faire jouer les pétanqueurs du CD 03 dans une compétition mettant en valeur « l'esprit club »

Article 1 : Tous les clubs affiliés à la FFPJP par le biais du CD 03 et participant au Championnat des Clubs pourront inscrire une ou plusieurs équipes, inscription gratuite.

Article 2 : Le tirage intégral du 1^{er} Tour de la Coupe du Comité sera effectué par Gestion Concours (concours A-B-C), une protection (2 équipes du même club) sera effectuée.

Article 3 : La rencontre se déroulera sur le terrain du club le 1^{er} nommé.

Article 4 : Les rencontres se dérouleront avant une date butoir fixée par le CD 03, le club recevant devra fournir trois dates réparties sur au moins deux week-end. En cas de litige le responsable de la Commission du Comité imposera une date, si elle ne convient à aucune des équipes elles seront considérées comme forfaits.

Article 5 : Chaque club recevant devra fournir la feuille de match et la transmettre par courriel ou tél. le jour même et par courrier dès le lendemain au responsable de la commission.
En cas de non réception des résultats sous 72 heures, une amende de 30 € sera infligée au responsable du club recevant.

Article 6 : Les équipes perdantes du premier tour joueront en consolante. A+B et C si le nombre d'équipes inscrites est suffisant.

Article 7 : Les équipes étant forfaits se verront infliger une amende de 60 €, si le responsable du comité départemental et le capitaine de l'équipe adverse ne sont pas averti 48H00 à l'avance.

Article 8 : Le compte des points sera de 2 points pour les têtes à têtes, 3 points pour les doublettes et 5 points en triplettes.

Article 9 : Un haut de tenue homogène est obligatoire pour les rencontres.

Article 10 : Le président du club ou son représentant fera office d'arbitre, il ne pourra pas être joueur.

Article 11 : Le capitaine de l'équipe pourra faire partie des huit joueurs inscrits sur la feuille de match.

Article 12 : Tout joueur des catégories jeunes, féminines, seniors et vétérans peut participer à cette compétition.

Article 13 : Dans le cas d'un club ayant deux équipes ou plus d'inscrites, le remplacement de joueur par équipe ne pourra pas être supérieur à deux joueurs ayant déjà joué le concours A ou B

** La Commission Coupe du CDA se réserve le droit d'aménager ce règlement*